



## PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le mardi 6 mai 2025, 18 h 45

Local 1041

Réunion n° 4

### Sont présents (es) :

Cynthia Bolduc	Maude Laflamme
Amélie Bourgoin	Geneviève Lamontagne
Valérie Brisson	Marc-Antoine Michaud (DAM)
Anik Cadieux	Nina Soulard
Katie Dubois	Jésus Jérôme Lacroix
Michel Gasseau	Hugues Tremblay
Patrick Gravel	Valérie Brisson

### Sont absents (es) :

Gaëlle Bowes	Isabelle Turgeon
Karine Gingras	Annie Vallée

### Invités :

Talie Fortier, élève  
Stéphanie Gaudreault,  
gestionnaire administrative

### 25-04-01 Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

Monsieur Hugues Tremblay souhaite la bienvenue aux membres et mentionne que les directions sont actuellement en moyens de pression pour leurs conditions de travail. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

### 25-04-02 Questions du public

En raison de l'absence de public, aucune question n'est adressée au conseil.

### 25-04-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

PRÉAMBULE : Monsieur Hugues Tremblay procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des gens ont des points à ajouter.

CONSIDÉRANT : que la directrice et le président ont élaboré l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT : que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Katie Dubois, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-24** ;

D'ADOPTER : l'ordre du jour proposé.

**25-04-04 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2025**

PRÉAMBULE : Monsieur Hugues Tremblay demande aux membres du conseil qui ont assisté à cette réunion s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal.

CONSIDÉRANT : que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 11 février 2025 ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Katie Dubois appuyée de madame Geneviève Lamontagne, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-25** ;

D'ADOPTER : le procès-verbal de la réunion du 11 février 2025.

En suivi, madame Maude Laflamme dépose la reddition du budget du conseil d'établissement en date du 6 mai 2025.

**25-04-05 Correspondance**

Monsieur Hugues Tremblay propose de transmettre aux membres la présentation de la formation offerte au comité de parents pour outiller les membres du conseil d'établissement sur le budget.

**25-04-06 Dossiers pour décision**

**6.1 Adoption du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation**

PRÉAMBULE : Madame Maude Laflamme présente le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

CONSIDÉRANT : que le CÉ adopte selon l'article 75.1, 77.831 et 110.4 de la LIP, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence ; que le plan de lutte a été élaboré par le comité responsable du plan de lutte contre l'intimidation et la violence ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Valérie Brisson, appuyée par monsieur Patrick Gravel, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-26** ;

D'ADOPTER : Le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence tel que proposé.

## **6.2 Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe**

PRÉAMBULE : Madame Maude Laflamme et madame Stéfanie Gaudreault brossent un portrait des frais chargés aux parents et du contexte actuel.

CONSIDÉRANT : que le CÉ adopte ses principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe selon le règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées (Règlement sur la gratuité) ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Jésus Jérôme Lacroix, appuyé par madame Anik Cadieux, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-27** ;

D'ADOPTER : les principes d'encadrement des coûts en ajustant les montants maximum prévus en juin 2020.

## **6.3 Frais exigés aux parents 2025-2026**

Les détails des modifications des frais généraux chargés aux parents en 2025-2026 sont présentés aux membres.

CONSIDÉRANT : Que le conseil d'établissement doit :

- Approuver les contributions financières proposées par le directeur de l'établissement (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités scolaires, pour du matériel et pour la surveillance du midi), dont certaines sont élaborées avec la participation du personnel enseignant ;

- Mettre en place des mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité, ou matériel pour lesquels une contribution financière est exigée ;
- Tenir compte, avant d'approuver toute contribution, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées ;
- S'assurer que toute contribution financière fasse l'objet d'une facture claire et détaillée de manière à démontrer ce à quoi elle est destinée.

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Michel Gasseau, appuyé de madame Nina Soulard, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-28** ;

D'ADOPTER : les contributions financières exigées aux parents pour 2025-2026.

#### **6.4 Approbation de la liste du matériel d'usage personnel**

CONSIDÉRANT : que le conseil d'établissement doit approuver annuellement les listes de matériel scolaire ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Amélie Bourgoïn, appuyé par madame Anik Cadieux, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-29** ;

D'APPROUVER : les listes de matériel scolaire de secondaire 1 à 5 et du service UNIK pour l'année scolaire 2025-2026 avec les modifications proposées.

#### **6.5 Approbation des règles de conduite 2024-2025**

CONSIDÉRANT : que le conseil d'établissement doit approuver les règles de conduite 2025-2026 ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Michel Gasseau appuyée par madame Anik Cadieux, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER : les règles de conduite 2025-2026 avec les modifications proposées. Toute modification en lien avec l'utilisation des téléphones cellulaires devra être

entérinée par le conseil d'établissement avant d'être mise en application. **CE-24/25-30** ;

## **6.6 Horaire modifié de l'UNIK juin 2025 et automne 2025**

**PRÉAMBULE :** Madame Maude Laflamme présente l'horaire modifié des 20 et 23 juin 2025 ainsi que le calendrier de la rentrée progressive et des journées de concertation 2025-2026 pour le service UNIK.

**CONSIDÉRANT :** que le CÉ approuve selon l'article 87 de la LIP, la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école ;

**EN CONSÉQUENCE :** sur proposition de monsieur Patrick Gravel, appuyé par madame Amélie Bourgoin, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-31** ;

**D'ADOPTER :** Les demandes de modification à l'horaire pour le secteur UNIK.

## **6.7 Campagne de financement et commandites**

**PRÉAMBULE :** Toute campagne de financement doit obligatoirement être :

- Approuvée par résolution du conseil d'établissement ;
- Faite au nom de l'école ou du centre ;
- Réalisée dans le but de réduire le coût d'un projet prédéterminé ;
- Compatible avec la mission de l'établissement ;
- Pour des activités qui ne sont pas visées par la gratuité scolaire.

**CONSIDÉRANT :** qu'il revient au conseil d'établissement d'approuver, par résolution, les campagnes de financement et d'en déterminer les modalités.

**EN CONSÉQUENCE :** sur proposition de madame Valérie Brisson, secondé par madame Geneviève Lamontagne, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-32** ;

**D'APPROUVER :** Les demandes de campagnes de financement et les commandites.

## 25-04-07 Reddition de comptes

### 7.1 Rapport de la direction

**Gestion des budgets des écoles** : Madame Maude Laflamme présente les changements qui seront apportés dans la gestion des budgets des écoles.

**Mérite engagement parental** : Madame Maude Laflamme remet les certificats aux membres parents du conseil d'établissement. Les autres parents concernés recevront leur certificat d'ici la fin de l'année avec les raisons ayant mené à leur candidature.

### 7.2 Rapport du président

Monsieur Hugues Tremblay n'a pas d'information à transmettre.

### 7.3 Rapport du représentant du comité de parents

Monsieur Patrick Gravel présente les derniers sujets abordés aux rencontres du comité de parents.

### 7.4 Rapport du conseil de vie étudiant

Madame Talie Fortier présente les derniers éléments traités par le conseil de vie étudiante :

- Cuisine solidaire (crêpe) pour le refuge des quatre pattes ;
- Forum jeunesse organisé par le CSS ;
- Concours Roger le bouquineur – 40 gagnants;
- 15 mai distribution d'arbres gratuite – présence de Monsieur Sylvain Lévesque ;
- 16 mai défi des escaliers de la ville de Québec ;
- 30 avril défi tête rasée et mollet épilé – Leucan ;
- Bouton « je parle au conseil étudiant » ;
- Jour de la terre – 25 avril ;
- Simulation d'élection le 26 avril en 1<sup>re</sup> secondaire ;
- 14 mai nettoyage de la cour d'école et boisé.

### 7.5 Rapport du représentant de la communauté

Monsieur Marc-Antoine Michaud présente quelques statistiques intéressantes sur les activités de DAM :

- 817 rencontres DAM (difficulté familiale, consommation, influence des pairs, difficulté d'apprentissage) ;
- 550 séances de tutorat ;
- 839 récupérations ;
- 544 périodes d'étude ;

- Groupes de discussion sur la discrimination avec les élèves, relation amicale et amoureuse.

**25-04-08**    **Levée de l'assemblée**

CONSIDÉRANT :            que l'ordre du jour est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE :    sur proposition de madame Anik Cadieux, il est résolu à l'unanimité ; **CE-24/25-33** ;

DE LEVER :                l'assemblée de la séance ordinaire à 20 h 38.

**Maude Laflamme**

Directrice

